

## **Charte de la Foire bio et alternative de Riec-sur-Bélon pour la sélection des exposants**

**Le syndicat A.B.C. a pour objectif d'accueillir sur la foire un panel équilibré et diversifié des principaux produits alimentaires et non alimentaires.**

**Dans tous les domaines, la vente directe sera prioritaire par rapport à la revente.**

**La proximité géographique est recherchée.**

A.B.C. privilégiera les entités qui produisent, transforment et commercialisent uniquement des produits issus de l'agriculture biologique.

Dans ses critères, le comité de sélection prendra toujours en compte la démarche écologique et sociale des exposants (en particulier dans les liens commerciaux). Ces derniers devront exposer leur démarche dans leur dossier de candidature.

Le comité de sélection statue souverainement sur les admissions et les refus ainsi que sur la restriction éventuelle de la liste des produits exposés sans être tenu de motiver sa décision.

Tous les produits d'origine organique (alimentaires et autres) devront être certifiés conformes à la réglementation européenne biologique, et/ou respecter les cahiers des charges des labels suivants : A.B., Nature & Progrès, BIOFRANC, SYNDICAT DES SIMPLES, DEMETER, BIODYNAMIE.

Les cosmétiques et les produits d'entretien certifiés par Nature & Progrès ou Ecocert seront admis en priorité, Cosmébio le cas échéant.

Pour le textile, seules les fibres issues de cultures biologiques et les textiles recyclés sont acceptés.

Les artisans sont sélectionnés en fonction de l'intérêt écologique et étiq ue de leur travail. Une attention particulière sera portée à l'origine et la qualité des produits bruts, ainsi qu'aux produits de traitement utilisés.

Seules sont acceptées les associations œuvrant pour l'agriculture biologique, la santé, la dignité des êtres humains, la protection de l'environnement, le développement du tissu rural vivant ou les énergies renouvelables. A.B.C. tient à s'assurer de la cohérence entre les produits commercialisés ou présentés, et son éthique.

**L'admission d' une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux cessions suivantes.**